



PENSION TRAVAIL

octobre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

Delphine BEAUVAI

FACTURE N° 26-02-50

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
●	Pension travail HERMINE	1,00	398,10 €	5,50	398,10 €	

Payé le 29.09.2025

Conditions de paiement :

• 100,00 % soit 420,00 € à payer le :

18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	398,10 €
TVA (5.50 %)	21,90 €
Total TTC	420,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 4 fois le taux d'intérêt légal après date échéance Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



PENSION JUMENT

septembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

Mme Mathilde MAZET

214, chemin du mas de Fustié

46090 FRANCOULÈS

Port. : +33 6 33 28 99 15

FACTURE N° 26-02-51

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
1	pension jument AVELINA	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 06.10.2025

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 250,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : à tous les taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441 6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



PENSION CHEVAL
Septembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

Margaux SENTENAC

46330 ST MARTIN LABOUVAL

Port. : +33 6 42 90 95 93

FACTURE N° 26-02-52

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Pension cheval GOLD WIND	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 08.10.2025

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 250,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



PENSION CHEVAL
Septembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

PEREZ LISE

46100 CAPDENAC

Port : +33 6 76 88 66 89

FACTURE N° 26-02-53

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Pension cheval RIMSKY	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 14.10.2025

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 250,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole
IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720
BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit de convention expresse, nous nous réservons la faculté sans formalités de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : à tous les taux d'intérêt légal après date d'échéance. Le compte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement).
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L.441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



PENSION TRAVAIL
Septembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

PASCAL CHATELLIER

46160 CALVIGNAC

FACTURE N° 26-02-54

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Pension travail MIGNONNE	1,00	426,54 €	5,50	426,54 €	

Payé le 21.10.2025 : 250 €
30.10.2025 : 200 €

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 450,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	426,54 €
TVA (5.50 %)	23,46 €
Total TTC	450,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : à tous les taux d'intérêt légal après date d'échéance : à compter pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441 6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.